Plaquiste
Du 23-04-2019 au 11-10-2019
ROMORANTIN

Information Collective le

Mercredi 3 Avril 2019 à 9h

Agence Pole Emploi de Romorantin

LA FORMATION

›› Programme

La formation se compose de 3 modules, complétés par 2 périodes en entreprise.

Période d'intégration. Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, adaptation du parcours de formation **(1 semaine).**

Module 1. Réaliser à l'intérieur de bâtiments l'étanchéité à l'air et la pose de différents systèmes d'isolation thermique et acoustique pour une finition en plâtre sec : mise en œuvre des systèmes d'étanchéité à l'air dans un bâtiment pour une finition au plâtre sec - mise en œuvre des systèmes d'isolation acoustique dans un bâtiment pour une finition au plâtre sec - mise en œuvre des systèmes d'isolation thermique dans un bâtiment pour une finition au plâtre sec **(5 semaines).**

Période en entreprise (2 semaines).

Module 2. Réaliser des plafonds en matériaux secs à base de plâtre : réalisation d'un plafond en matériaux secs à base de plâtre sur fourrures - réalisation de plafonds techniques en matériaux secs à base de plâtre sur ossatures **(5 semaines).**

Module 3. Réaliser des doublages, habillages et cloisons en matériaux secs à base de plâtre : réalisation de systèmes de doublages et d'habillages de murs en matériaux secs à base de plâtre - réalisation de cloisons en matériaux secs à base de plâtre sur différents types d'ossatures - réalisation de cloisons techniques en matériaux secs à base de plâtre **(8 semaines).**

Période en entreprise (2 semaines).

Les aspects liés au développement durable sont traités tout au long de la formation : quantifier les besoins en matière d'œuvre pour éviter le gaspillage, limiter la consommation d'eau et isoler les eaux de lavage pour traitement ultérieur, assurer le tri et la traçabilité des déchets pour favoriser leur traitement spécifique par une entreprise spécialisée (amiante, plomb) ou leur recyclage, réaliser des aménagements pour les personnes à mobilité réduite, utiliser les équipements de protection individuelle et collective.

Session de validation (1 semaine).

›› Certification

L'ensemble des modules (3 au total) permet d'accéder au TITRE PROFESSIONNEL de niveau V (CAP/BEP) de plaquiste.

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules :

CCP - **Réaliser à l'intérieur de bâtiments l'étanchéité à l'air et la pose de différents systèmes d'isolation thermique et acoustique pour une finition en plâtre sec** = module 1

CCP - **Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments en matériaux secs à base de plâtre** = module 2 + module 3

Vous disposez d'un délai de 5 ans, à partir de l'obtention du premier CCP, pour obtenir le titre professionnel.

Pour inscription, merci de vous rapprocher de votre conseiller référent et de contacter le centre AFPA au 02.54.90.29.72 par mail
Conseilformation41@afpa.fr

+ de 850 formations partout en France
ACCOMPAGNEMENT FORMATION CONSEIL
www.afpa.fr